BRONZES
et Objets d'Art
J. MAUCŒUR et Cie
122, rue Nationale,
LILLE
CADEAUX
Fêtes et Mariage

Journal de Roubaix

ÉLECTRICITÉ
Installations de Luxe
J. MAUCŒUR & Cie
LILLE-ROUBAIX

Cinquante-quatrième année. — N° 159

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

MARDI 8 JUIN 1909.

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Tourcoing..... Chez M. Verdière, 22, rue Bourdon Saint-Jacques ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages
BUREAUX ET RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, TÉLÉPHONE 1.08 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, TÉLÉPHONE 1340
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements { Trois mois... 5 francs / Six mois.... 9 — / Un an..... 18 —
Belgique .....
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

GRAVES DÉSORDRES DANS LE CHER : UNE USINE SACCAGÉE

CAUSERIE MEDICALE

L'été et les voies digestives

Troubles fréquents. — Leur cause alimentaire. Action de la chaleur. — Les symptômes. Le régime à suivre. — Les médicaments usuels

Avec les hautes températures des mois de juin, juillet et août, surviennent souvent chez de nombreux sujets des troubles digestifs que l'on impute ordinairement à l'action déprimante et lourde de l'atmosphère ambiante. Elle n'en est pas la seule cause, et la question alimentaire joue un rôle autrement plus important, primordial même, dans l'origine et l'évolution de ces malaises. Aussi faudra-t-il veiller sur elle pendant cette pédiode estivale, la surveiller soigneusement, et se soumettre à un régime approprié.

On évitera d'abord les imprudences : on use volontiers dans cette saison, pour réveiller l'appétit engourdi et paresseux, de substances alimentaires susceptibles de le stimuler par leur saveur, leur acidité, leur fraîcheur, leur forte teneur en eau et sels. On recherche particulièrement les fruits et les légumes verts, agréables au goût, mais qui sont loin d'être sains pris en trop grande quantité et d'une façon immodérée. Ces aliments, qui contiennent beaucoup d'eau, renferment, en outre, beaucoup de cellulose, inattaquable par les sucs digestifs, inassimilable, qui ne fait que traverser les voies digestives comme un corps étranger. Parvenue dans les intestins, la cellulose se mêle aux matières, les alourdit, les entraîne, et peut parfois former obstacle à leur libre cours.

La chaleur altère et corrompt la plupart des substances alimentaires, qui sont souvent livrées à la consommation après avoir subi un commencement d'avarie. Si une cuisson à feu vif, prolongée, ne détruit pas tous les germes qui pullulent dans ces denrées, ils pénètrent avec elles dans l'estomac, les intestins, s'y multiplient, s'y fixent et deviennent bien vite l'origine d'affections aiguës de cet appareil. Les muqueuses attaquées sont infectées, elles s'enflamment, se congestionnent, la sécrétion des sucs digestifs altérée ne remplit plus sa fonction, les aliments insuffisamment digérés fermentent sous l'action microbienne, des toxines se produisent, s'absorbent, et si les reins ne fonctionnent pas avec activité, ce sont des phénomènes graves qui apparaissent.

La haute température atmosphérique augmente la sudation : il en résulte une notable déperdition d'eau, qui suscite une soif intense. Le mauvais état des voies digestives rend pénible et exigeante cette sensation, on boit trop, avec excès. On recherche des boissons froides, glacées, on les absorbe en quantité, rapidement, et cette masse liquide distend les parois stomachales, gênant les mouvements nécessaires à la digestion, et irrite par sa trop basse température la muqueuse de cet organe, qui se congestionne et s'enflamme davantage.

On a encore remarqué que même chez les sujets sains et raisonnables dans leur régime, sous l'action de la grosse chaleur, la sécrétion des glandes digestives se trouvait modifiée dans sa quantité et sa qualité.

Les sucs salivaire, gastrique, intestinal, pancréatique, pendant les forts mois d'été se sécrètent en moindre abondance, ce qui retarde les phénomènes de transformation des aliments. L'analyse montre un changement dans leur composition : leurs éléments actifs seraient réduits, d'où difficulté pour que les substances nutritives soient modifiées complètement.

Ces trois causes, régime défectueux, mauvaise qualité des aliments, modifications des sucs digestifs, s'unissent pour altérer le bon fonctionnement du tube gastro-intestinal.

Aussi, chaque repas s'accompagne-t-il de pesanteur, de lourdeur, de sensation de distension, de poussées congestives, de troubles respiratoires, de brûlures, qui durent pendant toute la période digestive, jusque vers 4 ou 5 heures de l'après-midi, avec paresse, engourdissement, mal de tête et malaise général.

Mais, le symptôme le plus fréquent, qui manque rarement, est un flux intestinal abondant. Il survient souvent à la fin des repas, au début de la digestion : il est précédé de phénomènes douloureux dans l'abdomen, avec borborygmes et épreintes. Il semble que ce soit le signe le plus important, qui nécessite un traitement, qu'il soit urgent de faire disparaître.

Or, il est des cas où il faut respecter cette diarrhée et la laisser persister pour éviter des intoxications qui seraient plus dangereuses et plus nuisibles. Lorsque les reins fonctionnent insuffisamment et ne rejettent pas au dehors tous les déchets accumulés dans le sang, on provoque la diarrhée pour faciliter leur élimination : c'est dans ce but que dans l'urémie on administre aux malades d'énergiques purgatifs.

Pendant les chaleurs, si les germes se massent dans l'organisme, la congestion intestinale et le flux qui en résulte, les feront partir, ainsi que les déchets, produits des fermentations, et il sera utile dans ce cas, de ne pas le couper. D'ailleurs, un régime approprié et une hygiène sévère, suffiront pour tout remettre en état et ramener au bon fonctionnement le tube gastro-intestinal surmené par une alimentation nuisible.

Dès que la température s'élève, on prendra les précautions voulues pour éviter ces gastrites et ces entérites. Sachant que les sucs digestifs sont moins abondants, on restreindra la quantité des aliments ingérés à chaque repas, afin de ne pas leur donner un travail auquel ils ne pourraient suffire. On pourra pour compenser manger plus souvent, mais, chaque fois, peu abondamment. D'ailleurs, pendant les périodes estivales, les combustions sont moins actives, la température centrale de notre corps ayant peu à fournir pour se maintenir, et n'ayant pas à lutter contre le froid. Il faudra surtout diminuer les graisses, plus utiles en hiver, mais n'ayant plus les mêmes nécessités en été, et se digérant assez mal. On fera usage des légumes nombreux que nous fournit la terre, tous sont bons et seront pris en quantité, ils nous donneront les sels minéraux utiles, mais on devra, au préalable, les soumettre à une cuisson assez prolongée. Le riz, les pâtes, les légumes secs, ne seront pas proscrits, non plus que la viande et les légumineuses qui nous apportent l'albumine exigée. Les fruits désaltèrent, donnent certains acides, apportent du sucre; on en usera sans excès. Quant aux poissons, aux crustacés, aux mollusques, il sera bon de s'en abstenir, leur chair s'altérant très vite à la chaleur, et leur consommation faisant naître des intoxications souvent mortelles.

Pendant l'été les boissons seront fraîches, mais non glacées. On évitera de boire gloutonnement, on avalera lentement, par gorgées, et jamais en quantité considérable à la fois ni vite.

Enfin, si ces moyens hygiéniques ne donnaient pas les résultats attendus, et si, malgré ces précautions, les troubles digestifs survenaient, on aurait recours aux ferments artificiels de la digestion, pepsine, d'astas, pancréation. Contre les phénomènes d'harriéiques persistants, on emploierait utilement le bismuth, l'elixir parégorique, le laudanum, l'eau albumineuse, l'eau de riz, et quelnaphtol, le benzo-naphtol, qui achèveraient de rétablir le bon fonctionnement des voies digestives.

Dr DAURAT.

BULLETIN

7 juin.

La Chambre a continué, lundi, la discussion de la réforme des conseils de guerre.

***

A Saint-Florent, près Bourges, les ouvriers décolleteurs ont envahi et saccagé une usine.

***

D'après le testament de M. Chauchard, M. Georges Leygues, ancien ministre de l'Instruction publique, et sa famille, héritent de 15 millions.

***

Le parricide Duchemin qui, le 15 août 1908, tua sa mère, a été condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine.

INFORMATIONS

L'ambassade marocaine à l'Elysée

Paris, 7 juin. — Le Président de la République a reçu, lundi après-midi, à quatre heures, les membres de la mission marocaine, qui lui ont remis un certain nombre de cadeaux de la part du sultan Moulai-Hafid.

Le canal de Suez

Paris, 7 juin. — L'assemblée générale des actionnaires du canal de Suez a eu lieu lundi.

Le dividende par action pour l'exercice 1908 a été fixé à 141 fr.

L'escadre française à Cadix

Paris, 7 juin. — Le « Siècle » se dit en mesure de démentir formellement que l'escadre française soit appelée à soutenir une action quelconque de l'Espagne au Maroc.

A l'Exposition d'Aviculture

Paris, 7 juin. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a visité ce matin l'exposition d'aviculture.

Il a remis plusieurs distinctions, parmi lesquelles nous relevons :

Mérite agricole. — Officier : M. Bracomer Ivan, aviculteur à Modave (Belgique). — Officier d'Académie : M. Van der Schnikt, publiciste avicole, à Bruxelles.

Les employés de l'Est et la C.G.T.

Paris, 7 juin. — L'ordre du jour voté par les délégués du Comité du réseau de l'Est, retirant à la C.G.T. l'adhésion des syndiqués de l'Est, a produit la plus vive émotion dans les milieux ouvriers, et au sein de la C.G.T.

De l'avis unanime, la scission est inévitable.

Les victimes de la foudre

Aubenas, 7 juin. — A Saint-Andéol-de-Bourlenc la foudre a tué un propriétaire, M. Roume, âgé de soixante-douze ans, et a blessé deux autres personnes. Les victimes se trouvaient ensemble sous un hangar.

Une grève de métallurgistes à Stenay

Bar-le-Duc, 7 juin. — Pour protester contre une décision du directeur, remplaçant le travail à la journée par celui aux pièces, les ouvriers des Aciéries de Stenay, au nombre de 2.500, ont quitté le travail.

CHOSES ET AUTRES

— Je voudrais bien savoir de quelle façon on va combler ce trou de 115 millions!

— Mais, comme toujours, en en creusant un autre.

***

— Il paraît qu'on a volé une quantité de pavillons à l'arsenal de Toulon.

— Le culte du drapeau n'est donc pas tout à fait aboli.

La médisance dit étourdiment le mal dont elle n'est pas sûre et se tait prudemment sur le bien qu'elle sait.

RIVAROL.

Chez les Radicaux

La scission dans le parti radical et radical-socialiste. — Quelles en sont les raisons

Paris, 7 juin. — La discorde est dans le parti radical. On commente beaucoup, à la Chambre, les démissions données par certains membres lyonnais du comité radical et radical-socialiste.

De l'avis de tout le monde, c'est un événement grave et qui annoncerait une scission prochaine dans le parti.

CE QUE DIT M. LAFFERRE

Je ne comprends rien à tout cela, nous a déclaré M. Lafferre, jamais je n'ai fait de démarches auprès de M. Clémenceau pour l'amener à mes vues sur la réforme électorale. Il est vrai que nous différons d'avis dans le parti radical sur cette question, mais rien ne peut justifier l'attitude que certains d'entre nous ont prise.

D'ailleurs, je ne sais pas ce qu'il y a au juste d'exact dans la dépêche que j'ai lue concernant les démissions. Il se peut que l'information soit en grande partie inexacte.

M. Lafferre n'en dit pas plus long.

On a l'impression qu'il est très ennuyé de ce qui lui arrive et qu'il ne dit pas ce qu'il sait.

POURQUOI M. GODART A DÉMISSIONNÉ

M. Justin Godart, de son côté, expose les motifs qui l'ont déterminé, ainsi que MM. Herriot et Ponteille, à prendre cette attitude vis-à-vis du comité de la rue de Valois.

Ce dont nous nous plaignons, c'est de la stagnation du Comité exécutif du parti.

Il semble s'être donné pour mission de faire la cuisine électorale d'arrondissement.

Il n'a aucune action sur la politique générale. Nous lui reprochons de se mettre en travers des principales réformes que le Congrès de Dijon avait adoptées, et notamment la réforme électorale, dont il a empêché la mise à l'ordre du jour.

Mais ce qui nous a frappé le plus, c'est son indifférence pour les questions sociales et économiques. Notre parti est assez fort pour avoir une doctrine à lui, et pour l'affirmer.

Il n'a pas besoin de faire des avances aux autres partis comme cela s'est produit avec les socialistes unifiés. Nous sommes partisans du Bloc de gauche, mais nous voulons aller devant les électeurs avec notre programme à nous.

Nous voulons que les radicaux-socialistes forment un parti et ne se laissent point submerger par les éléments de la majorité qui sont à sa droite. Nous ne voulons marcher à la remorque de personne.

ET M. DUBIEF DIT : LES FAITS SONT GRAVES

Nous avons enfin rencontré M. Dubief, président du groupe radical et radical-socialiste de la Chambre.

M. Dubief nous a déclaré qu'il serait puéril de nier la gravité des faits. Cela prouve, ajoute-t-il, qu'une importante fraction du parti radical est mécontente de la politique suivie et qu'elle désire voir ses dirigeants revenir à une politique plus à gauche.

En attendant, les radicaux-socialistes sont si occupés à panser leurs blessures, qu'ils laissent le ministère bien tranquille.

Finis les grands discours et les promesses d'attaque, dans les couloirs et dans les tenues du groupe. Depuis l'affaire Marix on se contente de crier de loin.

Où s'en vont les millions de M. Chauchard

M. Georges Leygues, ancien ministre et sa famille héritent de quinze millions

Paris, 7 juin. — M. Gaston Doumergue, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a reçu de Me Jousselin, exécuteur testamentaire de M. Chauchard, communication des dispositions par lesquelles celui-ci lègue à l'Etat français sa collection de tableaux, bronzes, et œuvres d'art, qui se trouve dans l'hôtel de l'avenue Velasquez.

Voici les autres attributions qui ont été faites par M. Chauchard en faveur de ses amis :

Selon la volonté du testateur, M. Georges Leygues, député, ancien ministre de l'Instruction publique, hérite de douze millions de francs; Mme Georges Leygues et ses deux filles reçoivent chacune un million. Ce legs se compose en partie d'actions des magasins du Louvre et en partie d'autres valeurs.

M. GEORGES LEYGUES

M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, hérite d'actions des magasins du Louvre représentant un capital d'un peu moins de deux millions de francs.

M. Lozé, sénateur du Nord, reçoit cinq cent mille francs qui sont destinés à sa fille, Mlle Lozé.

L'hôtel de l'avenue Velasquez échoit à une amie de M. Chauchard, qui reçoit en outre une importante dotation.

MM. Georges Leygues, Gaston Calmette et Lozé sont les seuls, parmi les intimes du défunt, dont le nom soit cité dans son testament.

La ville de Paris reçoit plusieurs millions; les pauvres de la ville de Paris deux cent mille francs, les employés des magasins du Louvre trois millions de francs.

En outre, toujours aux termes du testament, une somme de deux millions est spécialement consacrée à l'installation dans le musée du Louvre de la collection Chauchard.

Avant les obsèques

La mise en bière : Un cercueil de 48.000 francs. Il faudra quatorze hommes pour le porter

Le corps de M. Chauchard a été mis en bière ce matin, à onze heures. Le cercueil a ensuite été placé sur un socle au centre de la chambre du défunt. Cette pièce qui est somptueusement meublée et décorée a été transformée en chapelle ardente. De nombreux candélabres, supportant plusieurs centaines de cierges, entourent le cercueil. La chambre est remplie de fleurs.

Le cercueil, comme nous l'avons dit, est en bois d'amarante, orné de ciselures de bronze et de cuivre. Il a coûté 48.000 francs. Il pèse plusieurs centaines de kilos. Quatorze hommes le portent avec peine. Il est impossible de décrire l'ornementation du bronze et du cuivre qui recouvre le bois en grande partie. Cette ornementation est d'un travail divers et compliqué. M. Chauchard, de son vivant, s'en fit communiquer les dessins. Il lui arriva de faire modifier certains d'entre eux.

Le cercueil a un double couvercle: le premier est une simple glace avec un large encadrement de cuivre; le second, en bois d'amarante comme le cercueil, est recouvert d'épais motifs de bronze. Dans la partie supérieure, un long crucifix est couché; au centre, une plaque porte cette inscription : « Chauchard, fondateur des magasins du Louvre, grand-croix de la Légion d'honneur ». Dans la partie inférieure, au centre des ciselures, est accrochée par l'anneau une croix de la Légion d'honneur.

Seuls les amis intimes du défunt sont admis à visiter la chambre mortuaire. Au travers de la glace qui ferme momentanément le cercueil, on aperçoit la dépouille de M. Chauchard. Le visage est très amaigri; le teint est livide. M. Chauchard est en habit noir, avec le cordon de la Légion d'honneur en sautoir. Le gilet dont il est revêtu a comme boutons des perles précieuses qui ont coûté près de cinq cent mille francs. Le défunt affectionnait cette parure et c'est par piété que ses exécuteurs testamentaires ont décidé qu'il serait inhumé avec ces joyaux. Le linceul est un drap d'or de grand prix.

Toutes les œuvres d'art léguées à l'Etat par le défunt ont été enfermées dans les sept salons et dans la galerie de l'hôtel. Ces huit pièces sont closes et les scellés y ont été apposés, comme nous l'avons déjà annoncé.

Dans la cour de l'hôtel on installe en ce moment une vaste chapelle ardente. C'est là que, jeudi, avant les obsèques, sera déposé le cercueil. Le public sera admis à défiler ce jour-là devant la dépouille de M. Chauchard, de neuf à onze heures du matin.

VIOLENTE EXPLOSION A MARSEILLE

Un tué. — Trois blessés

Marseille, 7 juin. — Une violente explosion, provoquée par l'inflammation d'un bidon d'essence, c'est produite lundi après-midi, chez un fabriant de grillages, 28, rue Nationale.

La commision fut si violente, que la fermeture en tôle du magasin, fut projetée sur le trottoir, atteignant à la tête un passant, M. Amphoux, ancien maire de Saint-Victoret.

Transporté à l'Hôtel-Dieu, le blessé n'a pas tardé à succomber.

Le fabricant de grillages et deux de ses employés, ont été également blessés. Un commencement d'incendie causé par l'explosion, a été rapidement éteint par les pompiers. Les dégâts sont assez importants.

Le Trafic des Grâces

L'affaire Marix à l'instruction

Paris, 7 juin. — M. André, juge d'instruction, prépare de nouvelles opérations judiciaires, à propos de l'affaire Marix.

Il a fait apposer les scellés dans plusieurs maisons, où fréquentait assidûment l'inculpé et où peuvent se trouver des papiers intéressants au point de vue des compromissions à établir.

ENCORE UN SCANDALE (?)

Après la Marine, la Guerre et la Justice les Finances

Un sous-préfet, un trésorier payeur général et divers fonctionnaires des finances sont accusés de détournements. — Des parlementaires seraient compromis

Paris, 7 juin. — Il n'est bruit aujourd'hui au Palais-Bourbon, que d'un scandale administratif, que M. Clémenceau se donne beaucoup de peine à étouffer, parce qu'il éclabousserait plusieurs de ses amis, notamment deux anciens ministres.

Il s'agit de faits qui se sont passés dans un département du Sud. Le scandale aurait commencé par un trésorier payeur général qui dut être mis en disponibilité pour avoir détourné 250.000 frs, dont il ne put rembourser qu'une faible partie.

On crut pendant quelque temps, le scandale étouffé. En réalité, il se serait élargi au point de donner en ce moment des inquiétudes sérieuses à plusieurs parlementaires et au gouvernement

Dans une commune, on trouva d'abord trace de certaines opérations auxquelles se livrait le trésorier payeur général du ressort.

Le fonctionnaire, ayant eu connaissance que la commune avait en dépôt à la caisse des dépôts et consignations une somme de 12.000 francs qu'elle ignorait, chargea son neveu, avocat, aujourd'hui sous-préfet, de négocier le retour de cette somme à la commune moyennant une commission de 40 %.

Le fonctionnaire et son neveu mirent ainsi dans leur poche 4.000 francs. Par la suite usant du même système dans d'autres communes, ils encaissèrent d'importantes commissions.

L'enquête ouverte secrètement par les soins du ministère des Finances aurait fait découvrir des opérations fantastiques sur toute l'étendue du département.

Il fallut relever de ses fonctions, sans tarder, un percepteur qui avait deux maires pour complices, dont un, juge de paix dans un canton voisin.

M. Caillaux en a référé à M. Clémenceau, qui se bornerait à prendre contre le sous-préfet compromis, franc-maçon hautement patronné, une simple mesure disciplinaire, alors que le cas relève de la correctionnelle.

L'enquête a également démontré que le receveur des finances de l'arrondissement du sous-préfet, avait détourné à son profit, par des moyens divers, 15.000 francs dans ces deux dernières années.

Ce fonctionnaire sera déféré, la semaine prochaine à un Conseil de discipline.

Après avoir avoué les faits dont il s'est rendu coupable, il a déclaré que ce qui l'avait fait, était d'un usage constant et qu'il fallait frapper tous ses collègues, si on le frappait lui-même.

Pour montrer qu'il était disposé à se défendre, le receveur des finances a cité le cas d'un parlementaire et d'un conseiller à la Cour, qu'on l'avait obligé à accepter comme indigents et à l'exempter ainsi de leurs impositions, bien qu'ils fussent de gros propriétaires.

M. Clémenceau, très ennuyé de cette histoire, à laquelle sont mêlés quelques-uns de ses amis, a promis de faire la lumière, mais il est certain qu'il songe déjà à s'arrêter à des demi-sanctions. Toutefois, le scandale fait du bruit et il se pourrait qu'une intervention eut lieu à la tribune dans un délai assez bref.

Mais tout porte à croire que ce ne sera pas un député du département en question qui intervendra.

Horrible découverte à Barcelone

On trouve dans une maison trois cadavres de personnes assassinées à coups de hache et un enfant étranglé

Barcelone, 7 juin. — Dans une maison de la Calle-Estruch, on a découvert les corps de deux hommes et d'une femme, qui avaient été assassinés à coups de hache.

Dans une armoire, un enfant gisait étranglé.

Notre Puissance navale

Réunion du Conseil supérieur de la Marine Quelles sont ses décisions?

Paris, 7 juin. — Le Président de la République a présidé, ce matin, à l'Elysée, une séance du Conseil supérieur de la marine. Le Président du Conseil, les ministres de la Guerre et de la Marine assistaient à cette réunion, qui commencée à dix heures et demie, s'est terminée à onze heures et demie.

Le Conseil aurait maintenu ses premiers votes et fixé à 45 cuirassés le nombre des unités formant les forces de ligne de la France. La période d'efficacité attribuée aux cuirassés serait de vingt années. Par suite les navires cuirassés existant actuellement qui entreraient dans la composition des forces de ligne en 1919, seraient les six cuirassés type « République » et les six cuirassés type « Danton », auxquels se joindraient les quatre croiseurs-cuirassés type « Gambetta », plus l'« Ernest-Renan », le « Waldeck-Rousseau » et l'« Edgar-Quinet ».

Les cuirassés restant à construire exigeraient pour leur construction et leurs approvisionnements une dépense de trois milliards à répartir sur dix exercices, mais les parties de la dotation annuelle du département concernant les constructions neuves et les approvisionnements (120 millions pour les constructions neuves) viendraient en déduction.

COMME A MÉRU

Grève & désordres dans le Cher

A Saint-Florent, les ouvriers décolleteurs envahissent une usine, brisent les vitres, détériorent le matériel — Le parquet est sur les lieux

Bourges, 7 juin. — Les événements tragiques qui se sont déroulés à Méru semblent devoir se reproduire à Saint-Florent, dans le Cher.

Il y a quelques jours, des grèves avaient éclaté à la société de décolletage qui emploie plusieurs centaines d'ouvriers mécaniciens.

Les grévistes étaient restés calmes jusqu'à présent, mais, hier, à la suite d'un meeting violent, les ouvriers se rendirent à l'usine Parent et envahirent les ateliers. Les machines furent détériorées, toutes les vitres furent brisées et la maison du directeur ne put être que difficilement protégée contre la fureur des assaillants.

M. Parent et sa famille, réveillés en sursaut par la grêle de pierres et le bris des vitres, durent s'armer et menacer les assaillants.

Les événements menaçaient de prendre une tournure grave sans que la gendarmerie, devant le nombre, pût intervenir utilement et disperser les grévistes.

En même temps des renforts étaient demandés à Bourges et le capitaine de gendarmerie se rendait avec plusieurs gendarmes sur les lieux. Mais il n'y arrivait que pour constater les dégâts, assez considérables.

Les esprits restent très surexcités. On appréhende le retour de semblables événements. Il y a deux jours, en effet, ces mêmes grévistes étaient partis en pleine nuit dans l'intention d'aller à St-Lizaigne, pour saccager une autre usine appartenant à la même Société. Une patrouille de gendarmerie les rencontra par hasard et se trouva ainsi mise au courant de leurs projets et put les empêcher de mettre leurs desseins à exécution.

Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de l'agression de la nuit dernière.

RENFORTS DE GENDARMERIE

Bourges, 7 juin. — A la nouvelle des scènes de jacquerie qui se sont produites, hier soir, à l'usine Parent, à Saint-Florent, la préfecture a envoyé aussitôt des renforts de gendarmerie dans cette localité qui n'est éloignée de Bourges que de 16 kilomètres. Le parquet s'est rendu sur les lieux. Les dégâts commis sont très importants. Plusieurs grévistes sont sous le coup d'une arrestation.

Les esprits sont très surexcités. Dans un meeting tenu ce matin, les grévistes ont voté la continuation de la grève à outrance. Au sortir de la réunion ils ont chanté l'« Internationale ». On redoute de nouveaux troubles.

Le Parricide du Boulevard Ménilmontant

devant les Assises de la Seine

CONDAMNATION A MORT

Paris, 7 juin. — Georges Duchemin, qui, le 15 août 1908, tua sa mère qui refusait de lui donner de l'argent parce qu'elle n'en avait pas, a comparu lundi devant les Assises de la Seine.

Voici comment le crime fut commis :

Le 15 août dernier, sachant que sa mère était seule au logis de ses maîtres, Georges Duchemin vint la voir, et sur un ton qui n'admettait pas de réplique, il lui demanda une somme de 50 francs. La vieille femme refusa. Son fils alors s'élança sur elle, la saisit à la gorge et s'efforça de l'étrangler. N'y parvenant pas, il la renversa sur le plancher de sa chambre et lui trancha la gorge d'un coup de couteau. Puis, très tranquille, il se retira, non sans avoir pris dans la petite cassette où sa mère plaçait ses économies, deux billets de 100 francs et quelques pièces d'or.

Il était arrêté le lendemain et avouait aussitôt.

Il a, une fois de plus, avoué, cet après-midi, devant la Cour d'assises, sans que la moindre émotion fit trembler sa voix.

Après avoir raconté, dans quelles conditions il tenta d'étrangler sa mère, il s'arrête brusquement:

— Monsieur le président, ajoute-t-il alors d'un ton presque dégagé, ne me demandez pas d'aller plus loin : voilà dix mois que je souffre!

Et comme le président insiste :

— Eh bien, voici. Quand je l'eus fortement serrée à la gorge, je l'appelai, pour me rendre compte... Elle vivait encore. Alors, je l'achevai d'un coup de couteau pour mettre un terme à ses souffrances. Mais, conclut-il après un temps, je regrette bien ce que j'ai fait!

Me Alfred Faye plaide pour Georges Duchemin, un garçon petit et trapu que les médecins aliénistes ont reconnu pleinement responsable.

Après une courte délibération, le jury rend un verdict affirmatif et la Cour condamne Duchemin à la peine de mort.

Les Retraites Ouvrières

MM. Caillaux et Viviani sont entendus par la Commission sénatoriale

Paris, 7 juin. — MM. Caillaux, ministre des Finances, et Viviani, ministre du Travail, ont été entendus mardi après-midi, par la Commission sénatoriale des finances, sur le projet relatif aux retraites ouvrières.

Les ministres, au nom du gouvernement tout entier, ont défendu le projet définitif du gouvernement.

Ils ont répondu ensuite aux nombreuses questions posées par divers commissaires, notamment MM. Poincaré, Monis, Rouvier, sur divers points de détail de la loi. On s'est occupé des versements patronaux et ouvriers, que le rapport de M. Cuvinot fixe comme on le sait, à 9 et 6 francs, tandis que le projet du gouvernement demande l'uniformité du taux, 9 francs pour les patrons, 9 francs pour les ouvriers.

On a, d'autre part, examiné la forme sous laquelle l'Etat assurerait le versement de sa part contributive.

Enfin, on a demandé à M. Caillaux, par quelles voies et moyens ils comptait assurer la contribution de l'Etat.

Le ministre a répondu qu'il ne pouvait encore s'expliquer à ce sujet, attendu que le Conseil des ministres n'en a pas délibéré.

Personnellement, il croit, on le sait, que les ressources devront être tirées d'un impôt additionnel sur les successions.